

RAPPORT D'ACTIVITE 2022 - 2023
ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2023



SOMMAIRE

Préambule.....	3
1 - Transformation de l'offre de l'APAJH Gironde.....	6
1.1 – La scolarisation et inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers	6
1.2 – La professionnalisation et l'insertion professionnelle	12
1.3 – La participation citoyenne des personnes accompagnées	15
1.6 – L'accompagnement des personnes polyhandicapées.....	19
1.7– L'accompagnement de personnes vieillissantes.	21
1.8 – <i>Les parcours de vie hors système médico-social</i>	22
1.9 – <i>L'accompagnement à la vie sociale</i>	25
2 – Les actions de coopération de l'APAJH Gironde.....	27
3 – La Gestion des établissements et services.....	28
3.1 – Gestion des ressources humaines.....	28
3.3 – <i>Le mouvement des directeurs au sein de l'association</i>	32
4 - Participation à la vie associative des administrateurs et commissions de l'APAJH Gironde	33



Rapport d'activité 2022 – 2023

Avec un appui déterminant d'Autisme Gironde, elle a remporté l'appel à projet lancé par l'ARS et l'Education Nationale pour la création du 1^{er} **Dispositif d'AutoRégulation** (DAR) de Gironde. Il a ouvert en septembre 2022, au sein de l'école de la Gorp sur la commune d'Ambarès Lagrave. Egalement dans le champ de l'autisme, l'APAJH Gironde, suite à un appel à candidature de l'ARS Nouvelle Aquitaine et du département, organisé en juin 2021, a ouvert les 5 places de **SAMSAH autisme** (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) par extension du SAVS de Bordeaux-métropole, en janvier 2023. Ces 2 projets montrent une vraie reconnaissance par les acteurs publics, du niveau d'expertise de l'association acquise dans le champ de l'autisme, et la qualité des interventions proposées.



Cette reconnaissance a été renforcée par la visite en septembre 2022 de Claire Compagnon Déléguée Interministérielle à l'Autisme au sein des troubles du neurodéveloppement. Elle a rencontré l'association en présence des directeurs et directeurs médicaux des CMPP. Ce rendez-vous a été l'occasion d'exposer en présence de représentants de l'ARS Nouvelle Aquitaine, la transformation de l'offre des CMPP et son ouverture importante en direction des troubles du neurodéveloppement. Cette visite s'est poursuivie le lendemain. Madame Compagnon a ouvert, le jeudi 22 septembre 2022, **le colloque sur les TND à l'Athénée municipal de Bordeaux**, organisé par l'APAJH Gironde. Ce colloque a permis l'intervention de plusieurs experts nationaux mais également de l'association. Il a réuni plus de **450 personnes**, faisant de cette rencontre un évènement majeur sur ce thème.

Très dynamique sur ces sujets, l'association a également organisé dans le cadre du Printemps de l'autisme, le vendredi 7 avril dernier, une **conférence sur le thème de l'inclusion des adultes avec autisme, et l'expérience des SAMSAH**. Elle a associé les 3 autres gestionnaires de ce type de service, l'Institut Don Bosco, l'ADIAPH et l'association ARI. Cette conférence, sous le patronage du conseil départemental de Gironde, a réuni plus de **240 personnes** au sein de l'amphithéâtre Badinter, à l'hôtel du département.



Commencée en juillet 2021, la négociation avec l'ARS Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de Gironde pour le **nouveau CPOM pour la période 2022 – 2026**, a été finalisée en octobre 2022. La date de la signature n'est toujours pas fixée. Toutes les structures à l'exception du SMJ et du service MASP seront intégrées dans la même stratégie.

En 2022 l'association avait lancé, par un séminaire associatif, la dynamique pour promouvoir ***l'autodétermination*** des personnes ou de leurs aidants. Cette rencontre a été prolongée par la constitution d'une commission associative composée d'administrateurs, de professionnels, d'aidants et de bénéficiaires. Plusieurs rencontres ont permis à cette commission de travailler sur un texte de la fédération des APAJH fixant la politique du mouvement. L'association a engagé sur ce thème la formation de nombreux personnels, **17 en 2022**. Elle se poursuivra sur plusieurs années.

Ces 12 derniers mois ont à nouveau été très riches. Ce rapport comme chaque année présente de façon exhaustive les avancées de l'action de l'association.

1 - Transformation de l'offre de l'APAJH Gironde

1.1 – La scolarisation et inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers



La scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers avec ou sans handicap, historiquement, est un enjeu majeur pour l'APAJH Gironde. L'association a accompagné 1259 enfants : 663 enfants en CMPP et 596 au sein des établissements et services pour enfants en situation de handicap. La file active a progressé pour les enfants en ESMS handicap de **plus de 17%** par rapport à 2022, par contre elle a fortement baissé pour les CMPP de + de 30%. La transformation de l'offre des CMPP est une des raisons de cette baisse. En effet le déménagement du CMPP de Pessac à Libourne a fait perdre la quasi-totalité de l'activité du centre qu'il faut reconstituer sur un nouveau territoire. Egalement, l'activité TND nécessite plus de temps par enfant pour les bilans et pour les interventions. Cette baisse est également due au manque de médecin sur chaque CMPP (pénurie de candidatures), en particulier Bordeaux, Le Teich et Cenon. Cela réduit de fait la file active. Pour autant, les différents CMPP devront remonter leur activité et leur file active dans les prochains mois et années. Un travail sur la définition des actes devra être réalisé pour mieux prendre en compte les interventions auprès des familles et les interventions dans l'environnement de l'enfant en particulier l'école, qui ne sont pas comptés actuellement lorsque l'enfant n'est pas présent. Le modèle de décompte des actes en CMPP est totalement dépassé. Cette nouvelle nomenclature sera proposée à l'ARS.

L'augmentation de la file active en ESMS handicap est due essentiellement au développement des SESSAD : la création de 31 places nouvelles entre 2020 et 2021, la création du SESSAD autisme de Libourne et le SESSAD Dys, en nombre supérieur, par transformation de places d'institution. Les services peuvent accompagner aussi, quand l'activité le permet un peu plus de jeunes qu'il n'y a de places. Ce résultat devrait encore progresser en 2023 avec l'atteinte des effectifs dans les nouveaux SESSAD.

L'année 2022 – 2023 a été **une année de transition pour les CMPP**, pour finaliser l'installation du nouveau système. Chacun des 4 centres est aujourd'hui équipé d'un pôle neurodéveloppemental. L'activité TND peut ainsi se déployer avec des professionnels spécialisés et formés. Les CMPP de l'association comme indiqué ci-dessus doivent stabiliser leurs organisations et remonter leur activité. Ils doivent également recruter des médecins, c'est une priorité absolue



pour les prochains mois en particulier pour le CMPP du Teich. En attendant, faute de médecin, ce centre travaille en collaboration étroite avec la plateforme de coordination et d'orientation PCO gérée par le CH Perrens afin de réaliser les bilans pour les diagnostics TND et mettre en œuvre les interventions. Les autres CMPP participent à l'activité de la PCO mais du fait de la présence de médecins spécialisés, le diagnostic et les interventions sont réalisés de A à Z. Les deux guichets uniques, un rive droite et un rive gauche, ont été créés afin de mieux gérer les files actives, et réorienter les jeunes vers les solutions mieux adaptées, et leur éviter une longue attente inutile. Ces dispositifs d'entrée permettent aussi de prioriser les demandes mais également de préconiser des solutions en attendant. Une IDE a été recrutée pour chaque plateforme CMPP pour gérer le guichet unique. Concernant les relations avec l'Education Nationale, un travail de terrain important a été réalisé pour faire connaître la convention cadre signée entre DSDEN et l'APAJH Gironde en 2021, et le nouveau fonctionnement des CMPP. Il devra se poursuivre dans les prochains mois et années. Les outils de liaison entre les écoles et les CMPP se déploient progressivement. L'activité des PND commence à montrer ses premiers résultats. 104 diagnostics ont été réalisés en 2022, dont 57 avec autisme.

Concernant **les jeunes en situation de handicap**, globalement, **le nombre de jeunes de moins de 16 ans scolarisés** accompagnés par l'association, progresse chaque année depuis 5 ans, 92% en 2022. La création de l'unité d'enseignement à l'IMP en 2017 a été déterminante. Mais les jeunes de l'EEAP Archipel n'en bénéficient toujours pas. Pour autant les établissements de l'association mettent tout en œuvre pour trouver des solutions. Deux jeunes de l'EEAP grâce au partenariat avec l'IEM Eysines sont scolarisés au sein des UEE du Haillan. Mais, l'Education Nationale doit enfin reconnaître la nécessité d'offrir une scolarisation pour tout enfant quel que soit ses capacités.



Comme convenu avec l'Education Nationale, depuis septembre 2022, l'EREA d'Eysines ne scolarise plus les jeunes de plus de 16 ans de l'**IEM Eysines** qui ne sont plus en mesure de suivre un enseignement adapté. Pour faire face à cette évolution majeure de l'offre de formation professionnelle et d'enseignement, une nouvelle unité d'Enseignement Externalisée en lycée a été ouverte. Initialement prévue au sein du lycée professionnel à Eysines Le Vigean, elle a été installée à

l'EREA voisin. Pendant une année la DSDEN a accompagné le changement en mettant dans la classe des AESH alors que le dispositif relève de l'IEM. A compter de septembre 2023, comme pour les autres UEE, le personnel de l'établissement prendra le relai et assistera les jeunes et l'enseignant, dans leur scolarité. L'installation de l'UEE Lycée au sein de l'EREA peut être vue comme un retour en arrière en matière d'inclusion. Pour éviter de revenir au fonctionnement antérieur, les deux établissements seront physiquement séparés. En effet, l'accès entre les 2 structures d'ici la fin de l'année 2023 sera définitivement fermé. L'objectif est de mettre en place une relation normale entre les deux établissements. Il est nécessaire que les jeunes scolarisés à l'EREA soient considérés comme tous les élèves de l'EREA. Ils entreront dans la structure d'enseignement par son entrée principale. Les personnels de l'IEM devront donc également prendre le même parcours. Ainsi la dépendance entre les deux structures sera supprimée, pour installer une collaboration plus classique et tournée vers l'inclusion. L'IEM ne sera plus l'annexe historique de l'EREA.

Cette nouvelle UEE vient compléter l'offre scolaire pour les jeunes de l'établissement, avec les 2 UEE primaire et collège au Haillan et les 2 ULIS primaire et collège à Mérignac. Aujourd'hui, **100%** des jeunes de moins de 16 ans sont scolarisés dans un environnement scolaire ordinaire (UEE, ULIS, classe ordinaire). L'IEM est tournée totalement vers une inclusion scolaire dans un environnement ordinaire. Cette phase de transformation de l'établissement est terminée avec réussite. Elle doit être stabilisée et consolidée dans les prochaines années.

Pour faire face à cette nouvelle donne concernant les + de 16 ans, l'association a proposé à l'ARS dans le projet de CPOM, la transformation de 20 places d'IEM en 20 places de **SESSAD Pro Handimoteur**. L'objectif est d'engager une nouvelle dynamique pour ces jeunes de plus de 16 ans qui suivent une scolarisation en lycée, en université, en centre de formation pour adulte mais aussi pour quelques-uns à l'EREA Eysines (hors UEE lycée). L'objectif est d'ouvrir les champs des possibles en matière de formation professionnelle, d'insertion sociale (logement, loisirs...) mais aussi permettre à ces jeunes d'accéder à un emploi en milieu ordinaire. Ce service n'est pas encore autorisé par l'ARS. La demande est en cours de traitement. Mais un service préfigurateur a été organisé depuis septembre 2022. Une équipe de l'IEM a été constituée. Elle s'est installée en dehors de l'établissement dans les locaux à Bruges, communs avec l'antenne nord de la plateforme SESSAD de Bordeaux Métropole. 13 jeunes y sont déjà accompagnés. L'objectif est d'atteindre les 20, en septembre 2023.

Un des projets majeurs de la rentrée scolaire 2022, est l'ouverture à partir du SESSAD Tournesols du **Dispositif d'AutoRégulation** Autisme (DAR). Ce dispositif géré par l'éducation nationale avec l'appui ressource d'une équipe médico-sociale du SESSAD, financée par l'ARS, a été installé au sein de l'école primaire la Gorp à Ambarès Lagrave. 10 jeunes avec autisme y seront progressivement accompagnés. Ils sont scolarisés dans leur classe ordinaire en fonction



de leur âge. Le dispositif évalue tous les enfants de l'école et assure la formation à l'autorégulation de tous les enseignants de l'établissement scolaire. Puis les interventions sont réalisées, en classe ou en salle d'autorégulation au sein de l'école, pour les jeunes avec autisme mais également pour d'autres élèves de l'école ayant des difficultés scolaires et pouvant, après accord des parents, bénéficier de cet accompagnement à l'autorégulation. Le dispositif favorise également la paire-aidance entre élèves. Ce modèle vertueux permet d'une part de mieux adapter la scolarisation en classe ordinaire aux jeunes avec autisme, mais également aux jeunes ayant des difficultés scolaires dont certains porteurs de TND non diagnostiqués (troubles DYS ou TDAH). D'autre part, ce dispositif fait évoluer les pratiques d'enseignement de tous les professeurs pour tous les élèves de l'école. Ce modèle mériterait d'être déployé au sein de nombreuses écoles primaires comme en collèges.

Les engagements en matière de scolarisation et d'inclusion adoptés en 2017 par l'APAJH Gironde se poursuivent.

- Le projet du **DITEP d'Artiques** déposé auprès de l'ARS en octobre 2019 pour la création d'un Pôle d'Intervention Précoce pour des enfants avec troubles du neurodéveloppement a été différé. Il s'adressera à de très jeunes enfants de 18 mois à 6 ans. Il a été de nouveau inscrit au CPOM. Pour l'instant l'âge minimal d'admission des enfants reste 3 ans. Cet établissement comme prévu a aussi fermé son UEE dans l'école d'Artiques. En effet, **100%** des jeunes sont scolarisés dans le droit commun à temps plein ou à temps partiel. Ce résultat est remarquable. Ils n'étaient que 5% en 2016.



- Le projet de l'IME de Lussac **vers un D.A.M.E.** (dispositif d'accompagnement médico-éducatif) se poursuit. Ce dispositif, pour être officialisé, à l'image du DITEP, doit bénéficier d'une convention DAME signée entre l'APAJH Gironde, l'ARS, la MDPH, l'Education Nationale, la CAF et la CPAM. La convention est en cours d'instruction auprès de la MDPH depuis un an. Etant donné que ce D.A.M.E serait le premier de Gironde, la convention étudiée servira pour les

autres projets du département. Cette convention donne la responsabilité à la structure pour ajuster le parcours de l'enfant et son passage de l'IME vers le SESSAD, ou l'inverse, et sur le temps de scolarisation en classe ordinaire. Cette situation n'empêche pas l'IME de Lussac de réaliser une action d'inclusion remarquable. 98% des jeunes de moins de 16 ans bénéficient d'une scolarité dans un environnement scolaire ordinaire (UEE, ULIS, classe ordinaire). 40% des plus de 16 ans bénéficient d'une scolarisation en UEE, ULIS ou en CFA. Cette situation a amené l'association à demander à l'ARS de transformer à nouveau 4 places d'IME en 6 places de SESSAD Pro. Elles seront destinées à des jeunes avec autisme, car cette offre n'existe pas sur ce territoire.

- L'APAJH Gironde compte **7 unités d'enseignement externalisées** depuis septembre 2022.

- 4 à l'IME de Lussac : 1 en primaire, 2 en collège et 1 en lycée professionnel
- 3 à l'IME Eysines en primaire, en collège et en lycée.
- L'Unité d'Enseignement de **l'IMP la Forêt** est toujours uniquement interne. L'établissement devra travailler pour la rentrée 2024 à son externalisation partielle en primaire ou collège.



- **Les 3 SESSAD de Bordeaux métropole rive gauche** fonctionnent progressivement en mode ***plateforme de service***. La demande de fusion des 3 autorisations SESSAD Burdigala, DIM et DMO/Dys en une seule autorisation pour fonctionner en plateforme, a été déposée à l'ARS pour **4 publics** porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme, de Troubles du Développement Intellectuel, de Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (Dys) ou de Troubles Moteurs. Actuellement les ***SESSAD fonctionnent en silo*** c'est-à-dire par nature de trouble, alors que de nombreux enfants sont porteurs de comorbidités. Cette nouvelle organisation doit permettre aux jeunes de bénéficier ainsi des expertises de professionnels en fonction de leur problématique et surtout de leur potentiel. De fait, l'objectif à court terme est de faire monter en compétence les personnels des SESSAD DIM et DMO, hors équipe Dys, dans les interventions psychoéducatives. A ce jour l'écart reste encore important.

La cellule de coordination de parcours est aujourd'hui en place. Elle apporte aux familles une assistance au projet de vie, fait la promotion de leur autodétermination et de leur enfant. Elle assure aussi si la famille le souhaite et le demande une coordination partielle ou totale du parcours.

La plateforme SESSAD a aujourd'hui 2 antennes une à Bruges dans ses nouveaux locaux depuis l'été 2022, et une à Pessac dans les anciens locaux du CMPP depuis mars 2022. Cette nouvelle implantation géographique permet de rapprocher les professionnels des lieux de vie des enfants réduisant pour tout le monde les temps de trajet. Elle permet également un meilleur partenariat avec les acteurs du territoire d'intervention, les écoles. Elle permet aussi de mélanger les équipes de la plateforme pour lever progressivement les fonctionnements en silo.

La scolarisation des jeunes en situation de handicap accompagnés par l'APAJH Gironde en quelques chiffres

- **596 jeunes ont été accompagnés** au sein des structures du pôle enfance en situation de handicap (hors CMPP), soit **une progression de 17%** par rapport à 2022, et 21% par rapport à 2021, du fait des extensions de SESSAD mais aussi des transformations de places d'institution en service. Aussi toutes les places sont pourvues à fin 2022 sauf pour le SESSAD Dys qui l'était à 66%. La transformation de l'offre permet d'une part, d'accompagner les jeunes en inclusion, de mieux cibler les interventions en fonction des besoins des enfants (institution ou service) mais aussi d'en augmenter le nombre de jeunes accompagnés à moyen constant.
- Le total de places de **SESSAD est de 224** pour un total de 540 pour les ESMS handicap dont les SESSAD Pro, soit 41.5%. Le ratio était de 23% en 2017. La transformation est donc réelle de l'offre de l'association vers un modèle inclusif. L'objectif des 50% de l'offre en service pour l'accompagnement des jeunes en situation de handicap devrait être atteint en 2023. En file active 253 jeunes ont été accompagnés par un SESSAD dont les SESSAD Pro, sur un effectif total de 596, soit 42.5% des jeunes contre 31% en 2021. Ce chiffre en nette amélioration est très satisfaisant au regard des objectifs fixés par les pouvoirs publics qui est de 20% d'ici 2 ans et 50% dans les 5 ans. En 2017, le % de jeunes en SESSAD sur la totalité n'était que de 22% ce qui montre la dynamique de l'APAJH Gironde dans la transformation de son offre pour promouvoir l'inclusion scolaire. D'autant que parmi ces jeunes il y a ceux accueillis à l'EEAP Archipel et les jeunes de l'IMP qui présentent les handicaps les plus lourds, pour lesquels l'inclusion en classe scolaire n'est pas envisageable.
- Sur les **367 jeunes de moins de 16 ans, 338 bénéficient d'une scolarité, soit 92 %**, en progression par rapport à 2021 (80%), dont 316 dans un environnement ordinaire. Soit 86% du nombre total d'enfants de moins de 16 ans, et **93%** de ces enfants qui bénéficient d'une scolarisation.
- Sur les **229 jeunes de plus de 16 ans, 82 ont suivis une scolarité, une formation professionnelle dans un environnement ordinaire** : UEE Lycée, ULIS, EREA, CFA ou centre de formation professionnelle, **soit 37%**. Ces résultats sont impactés par les capacités très limitées des jeunes de l'IMP, de l'EEAP mais aussi de certains nombres de jeunes de l'IEM, à suivre une scolarité en lycée, ou en formation professionnelle. Ce ratio reste cependant très satisfaisant au regard des publics très divers qu'accompagne l'association. Il doit cependant progresser avec la redynamisation prévue de l'offre de l'IEM.

- Le nombre de **places d'internat** continue de baisser du fait de cette politique d'inclusion. Les jeunes étant scolarisés dans leur environnement, ont moins besoin d'internat. Egalement beaucoup d'entre eux préfèrent rester chez leurs parents. Le nombre a baissé de 161 en 2016 à 104 en 2023, soit **35% en moins**.

Ces chiffres montrent des résultats probants en terme d'inclusion scolaire des jeunes accompagnés. L'APAJH Gironde montre chaque année un peu plus que c'est possible dès lors qu'elle est réalisée dans des conditions optimales pour les enfants et adolescents, quel que soit leur handicap.

1.2 – La professionnalisation et l'insertion professionnelle

La politique d'insertion professionnelle de l'APAJH Gironde se poursuit. En 2022 – 2023, les projets et l'activité montrent des résultats très intéressants.

- **La plateforme emploi accompagné Handamos !**

L'Emploi accompagné est une nouvelle modalité d'accompagnement des personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi en milieu ordinaire. Il est basé sur l'approche anglo-saxonne du "place - train - maintenir" (placer, entraîner, maintenir).

Cette plateforme est financée par l'ARS Nouvelle Aquitaine, l'Agefiph et le Fiphp.

Le conseiller emploi accompagné assiste la personne dans l'élaboration de son projet professionnel, dans la recherche d'un emploi, dans l'entraînement sur le poste de travail et son adaptation. La plus-value de cet accompagnement est la durée qui peut être jusqu'à la fin de la carrière de la personne. Le maintien dans l'emploi est l'essence même de la mission de l'emploi accompagné.

L'APAJH Gironde, en qualité de porteur de projet, est qualifiée de chef de file de la plateforme. Co-pilotée avec ARI, elle réunit en 2023, 11 partenaires du département : l'ADAPEI Gironde, la PTI J.E Jambon, T21 Nouvelle Aquitaine, l'UGECAM Aquitaine, l'Adiaph, l'EPNAK, l'APF, l'IRSA et EDEA. Ces trois derniers opérateurs ont intégré la plateforme en 2022. L'entrée de l'IRSA et de l'APF permet d'élargir l'offre de la plateforme depuis fin 2022, au public en situation de handicap moteur ou sensoriel. Jusqu'alors seuls les adultes avec autisme, avec des troubles du développement intellectuel ou psychiques pouvaient en bénéficier. **Handamos connaît une croissance forte**. Plus importante plateforme de France, elle accompagnait en 2019/2020, 70 personnes, puis 202 fin 2021, **283 à fin 2022**, soit une progression **sur 12 mois de 40%**. **Avec l'arrivée de nouveaux professionnels fin 2022 et début 2023** (la plateforme compte 19 ETP de conseillers emploi accompagné), la file active doit atteindre une file active de 320 personnes accompagnées fin 2023. Pour éviter la crise de croissance entre l'arrivée de nouveaux opérateurs et l'augmentation de l'activité, il a été convenu avec les 3 financeurs de stabiliser le fonctionnement de la plateforme au moins pour l'année 2023, en évitant une nouvelle phase de développement. L'équipe de professionnels est également composée de deux psychologues (1,5 ETP), d'un ergothérapeute à temps

plein, de 2 coordinateurs et d'une directrice adjointe. Ces postes sont répartis sur plusieurs opérateurs dont l'APAJH Gironde. Cette dernière avec ARI assure le pilotage de la PEA. Elles mettent à temps partiel un temps de codirection pour assurer le pilotage institutionnel de la plateforme. Le directeur de l'ESAT Ornon et le directeur du SESSAD Villa Flore pour ARI.

La plateforme doit renforcer dans les prochaines années l'accompagnement de parcours professionnel pour des personnes sortant des ESAT de Gironde. La transformation de ces établissements attendue par les pouvoirs publics devrait permettre de renforcer cette action devenue prioritaire.

Véritable 3^e voix vers l'insertion professionnelle, entre les dispositifs de droit commun et le milieu protégé en ESAT, l'emploi accompagné se révèle comme la modalité nouvelle et dynamique pour insérer et maintenir en emploi ordinaire les personnes en situation de handicap. L'APAJH Gironde en qualité de chef de file a la responsabilité devant les financeurs d'en assurer le pilotage institutionnel et une gestion maîtrisée de l'activité et de ses moyens financiers.

- **Les 2 SESSAD Pro** créés en 2018, sur Bordeaux-métropole et le Libournais, ont accompagné **54 jeunes** sur des parcours d'insertion sociale et professionnelle. L'APAJH Gironde a géré fin 2022, 43 places de SESSAD Pro, soit 1,26 accompagnement par place autorisée. 2 jeunes ont suivi une formation professionnelle dans le cadre de l'alternance.

Comme indiqué plus haut, l'IEM d'Eysines prépare la création d'un **SESSAD Pro spécialisé Handicap moteur**. Un service adhoc au sein de l'IEM a été créé en septembre 2022, préfigurateur du futur SESSAD Pro. 13 jeunes y sont déjà accompagnés. L'objectif est d'atteindre les 20 en septembre 2023.

- **Les deux ESAT** ont eu une file active de 167 travailleurs en 2022, pour 150 places, soit 1,11 accompagnement par place. Les deux établissements depuis 3 ans font évoluer leur offre en transformant 5 places en places d'ESAT Hors les murs. Chacun des deux établissements a créé un poste de chargé d'insertion professionnelle à mi-temps. L'ESAT Ornon a créé également un poste de job coach à mi-temps pour structurer les postes de travail et l'activité professionnelle de certains travailleurs les plus en difficulté. Avec ces 2 initiatives, l'APAJH Gironde a devancé les nouvelles orientations du gouvernement qui souhaite plus d'insertion professionnelle en milieu ordinaire des travailleurs d'ESAT. Des liens plus structurés sont également en construction entre les 2 ESAT et la plateforme emploi accompagné Handamos. Mais aucun travailleur ayant signé un CDI à la sortie des deux ESAT n'est accompagné par la PEA Handamos. Les deux ESAT vont évoluer au cours des 5 prochaines années pour devenir des dispositifs parcours emploi renforcé. Ils auront pour mission de booster tous les parcours des travailleurs handicapés vers le milieu ordinaire avec l'appui de la plateforme Handamos. Pour cela chaque ESAT transformera encore au moins 5 places d'ESAT en 5 places d'ESAT hors les murs pour développer les parcours en milieu ordinaire par des mises à disposition en entreprise sur de longues périodes. Egalement les deux structures auront chacune 1 chargé d'insertion professionnelle à temps plein (ou conseiller parcours emploi renforcé) et 1 job coach à temps plein pour structurer les postes de travail en appui aux moniteurs

d'atelier ou les tuteurs en entreprise. **L'ESAT Ornon** va réaliser, dans cette dynamique, dans les prochains mois une mutation importante pour créer l'ESAT de demain. Il s'organise pour créer une trentaine de postes de travail directement en entreprise pour entrainer et former directement le travailleur sur le métier de son choix et dans le milieu ordinaire du travail. Il a déjà créé le poste à temps plein de conseiller parcours emploi renforcé pour accompagner ces ouvriers en entreprise. Cette nouvelle organisation innovante permettra de dynamiser les parcours d'insertion professionnelle en milieu ordinaire.



L'insertion professionnelle à l'APAJH Gironde en quelques chiffres :

- **11 personnes** accompagnées par les services de l'association ont signé un CDI ou un CDD de plus de 6 mois en 2022.
- Concernant le **dispositif ESAT Hors murs**, 13 personnes en ont bénéficié au cours de la dernière année, pour 10 places.
4 travailleurs d'ESAT ont accédé à un emploi en CDI ou un CDD de plus de 6 mois (2 Ornon, 2 Cressonnet). Il y en avait eu 2 en 2021, et 0 les années précédentes.
19 travailleurs des 2 ESAT ont été mis à disposition en entreprise en 2022 (13 Ornon, 6 Cressonnet)
- Concernant les 2 SESSAD Pro, 7 jeunes ont décroché un CDI ou un CDD de plus de 6 mois (3 Bordeaux, 4 Libourne). 1 seul jeune bénéficie des services de la PEA Handamos à la sortie du SESSAD Pro.
- Pour l'ensemble des dispositifs d'insertion professionnelle de l'APAJH Gironde (hors Handamos) SESSAD Pro, IEM et ESAT, **89 personnes** ont participé au **Duoday** dont 54 à l'ESAT Ornon, 23 à l'ESAT Cressonnet, 6 dans les 2 SESSAD Pro et pour la 1^{ère} année 6 à l'IEM, jeunes accompagnés par le futur SESSAD Pro. L'objectif pour les personnes consiste à vivre pendant une journée l'activité d'un salarié dans une entreprise de son choix, en étant près de lui. Cette découverte du monde de l'entreprise et d'un métier contribue à dynamiser les envies et les projets des personnes. L'ESAT Ornon en 2022 a renouvelé son action "100% Duoday" en fermant l'établissement afin de libérer totalement les travailleurs et leur permettre de s'engager pleinement dans cette dynamique.
- Concernant les démarches de RAE ou de VAE, aucune personne n'a suivi ce type de parcours en 2022.



1.3 - La participation citoyenne des personnes accompagnées

Une des 6 orientations associatives votée lors de l'assemblée générale de l'APAJH Gironde en juin 2017, concernait la participation citoyenne des personnes. Pour mettre en œuvre cette orientation, une des mesures portait sur la création de Groupes d'Entraide Mutuelle. Porteuses d'autodétermination, ces structures gérées par des associations d'usagers, sont parrainées par une autre association.



L'APAJH Gironde a décidé de soutenir la création de **3 GEM en Gironde pour des publics différents**.

Le GEM **"Union de l'Isle"** à Saint-Seurin sur Isle, qui réunit **34 adhérents** en 2022, a maintenant un fonctionnement autonome. Il perçoit directement son budget de l'ARS et assure la location de ses nouveaux locaux. Une nouvelle présidente a été élue par les adhérents. L'APAJH Gironde apporte une fonction ressource pour la gestion du groupement et met à disposition le personnel. L'APEI du Libourne est toujours l'association marraine. Le président et le Directeur général ont rendu visite aux membres du GEM en présence du Président et du Directeur général de l'APAJH Gironde, le vendredi 17 mars.

Le GEM **"Les Roues Libres"**, lancé par les personnes accompagnées du COJ de Pessac a enfin ouvert ses portes en mai 2023 après plusieurs mois de travaux, dans le centre de Mérignac. Il réunit à ce jour **13 adhérents**. Les membres du GEM vont pouvoir faire la promotion de leur groupement et lancer leurs activités. Une salariée de l'APAJH Gironde est mise à disposition pour assurer le soutien à l'animation du groupement.

Concernant le projet du **3^e GEM à St-Médard en Jalles**, l'APAJH Gironde a de nouveau déposé le projet auprès de l'ARS début 2023. Ce groupement sera lancé par les résidents du foyer Marc Bœuf. Les locaux sont en cours de recherche. Les statuts de l'association d'usagers préfiguratrice, qui gèrera le groupement, seront prochainement déposés à la préfecture. L'association marraine n'a pas encore été désignée.

L'APAJH Gironde est également engagée dans la promotion de la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Plusieurs référents citoyenneté ont été identifiés parmi les professionnels, au moins un par établissement. Ces personnels sensibilisent les bénéficiaires aux enjeux politiques, sociaux et économiques du territoire où ils vivent. Ils les accompagnent aussi dans leurs actions de représentation, en particulier au sein





des conseils à la vie sociale. Très dynamique dans la promotion de la citoyenneté des personnes accompagnées, le Foyer Marc Bœuf a aussi organisé une rencontre des résidents avec **le maire de la commune de Saint-Médard en Jalles, Monsieur Stéphane Delpeyrat**, le 20 avril. Autre moment important des derniers mois, la mairie d'Eysines a constitué le **Conseil Consultatif du Handicap**. Une jeune de l'IEM Eysines y a participé. La 1^{ère} séance s'est tenue le 16 novembre 2022.

1.4 – La politique de logement et d'habitat inclusif

Favoriser l'accès à un logement autonome, par un logement individuel ou un habitat inclusif, est une des priorités de l'association.

Les personnes ayant de très faibles ressources en sont souvent exclues, mais également, les personnes avec un handicap moteur sévère ou avec une grande dépendance (autisme déficitaire, polyhandicap...). Elles bénéficient rarement de solutions innovantes, alternatives à l'institution offrant de nouveaux modèles d'habitat, favorisant une inclusion dans la cité. La chargée de mission habitat inclusif a poursuivi son action pour favoriser l'accès aux logements de plus de **28 personnes de l'APAJH Gironde, contre 14 en 2021**. Les personnes qui sollicitent la mission habitat inclusif rencontrent des difficultés majeures pour accéder à un logement du fait de leurs ressources, de leur situation sociale ou de leur handicap ou celui de leur enfant. Le service mandataire judiciaire a également fait un travail de recensement des majeurs protégés qui rencontrent de graves difficultés pour se loger. Elles sont près de **70 personnes sans logement ou avec un risque d'expulsion**. Ce recensement va permettre d'engager une action renforcée auprès des bailleurs sociaux afin de soutenir la recherche de logement pour ces personnes.



La chargée de mission a aussi poursuivi son action autour des **5 projets d'habitats inclusifs** en lien avec des bailleurs sociaux :

- **1 projet à Pessac rue de l'Elite pour un Habitat partagé**, pour 4 personnes déficientes motrices, avec Domofrance. Il est mené avec des jeunes de l'IEM et des personnes du COJ. Avec l'augmentation des coûts

de la construction, le projet a été un peu retardé. Un travail entre Domofrance, l'architecte et l'APAJH Gironde est en cours pour ajuster le projet et le rendre viable économiquement. Le bail à construction est toujours en cours de finalisation. Les futurs bénéficiaires ont été identifiés et commencent leur préparation par des sessions d'apprentissage au sein des appartements d'application de l'IEM d'Eysines. Ils ont réalisé en septembre dernier un séjour en week-end, dans une location de vacances, afin de faire connaissance mais également se préparer. Le séjour a permis d'évaluer l'autonomie des personnes, les besoins de compensation également. Il a été organisé entre l'équipe du COJ et de l'IEM. Ces séquences d'apprentissage indispensables devront se renouveler, avec l'organisation de nuitées.

- **1 projet à Pessac Villemejean** près du COJ, 6 logements, avec deux dispositifs au sein de deux futurs bâtiments de 55 habitations : 5 pour un public déficient intellectuel ou psychique en habitats regroupés et 1 grand logement pour 3 personnes avec TSA sévère en habitat partagé. Le projet est mené avec Aquitanis. Actuellement en stand-by, il est conditionné par l'acquisition d'une petite parcelle appartenant à l'Etat, donnant sur l'avenue Pey Berland. Pris dans les méandres de l'administration depuis de très nombreuses années, l'association devrait enfin régler ce problème de foncier fin 2023, début 2024. Les démarches sont maintenant bien parties.
- **1 projet à Pessac Jean Mette** sur le site de la Clé des âges : 5 logements en habitats regroupés pour personnes avec autisme. Pour l'instant le projet est suspendu. Il reprendra lorsque le devenir du site de la Clé des Ages sera statué.
- **1 projet à Saint-Médard en Jalles** pour une offre alternative à l'internat du Foyer Marc Bœuf : 4 logements pour personnes avec déficience intellectuelle avec ou sans TSA. Ce projet est mené avec Clairsiennne. Il doit voir le jour fin 2023. L'immeuble est en cours de construction. Il est situé à 500 m du foyer sur un axe important de la ville, près du centre et des commerces. Les bénéficiaires ont été identifiés : 3 personnes accompagnées du foyer Marc Bœuf et une personne extérieure. Les résidents du foyer se préparent activement par des séjours répétés au sein de l'appartement d'application situé également à 800 m de l'établissement. Des nuitées et week-ends sont organisés afin d'évaluer la capacité des personnes à vivre seules. L'équipe du foyer poursuit l'accompagnement de proximité et les apprentissages.
- **1 cinquième projet est en cours de montage à St-Seurin sur l'Isle**. Initialement le projet devait être réalisé avec Mésolia dans un immeuble de la commune, avec 5 logements pour de l'habitat regroupé. Mais le bailleur a décidé de renoncer au projet vu l'état de vétusté du bâtiment. L'APAJH Gironde réfléchit pour travailler avec un autre bailleur social installé sur la commune.

Ces projets d'habitats inclusifs font l'objet de conventions avec le Département permettant le financement de l'AVP (aide à la vie partagée) qui permettra l'emploi d'animateurs pour chaque projet et ainsi aider les futurs habitants de chaque dispositif, dans leur vie sociale et collective. Ces 5 projets ont été validés par le CD33 et l'ARS.

L'APAJH Gironde participe depuis février 2023 au dispositif de **l'association ADAPHI à Martillac**. Ce dispositif, ouvert en 2012 bénéficie à 5 personnes en situation de handicap intellectuel. Il est composé de 5 appartements regroupés et gérés par Aquitanis. Le service d'aide à domicile la Clé des Ages, apporte au quotidien une aide humaine programmée aux habitants avec un handicap mental, dans leur vie quotidienne. Le service assure également une veille de nuit. ADAPHI devrait bénéficier cet été du financement de l'aide à la vie partagée, et ainsi créer un poste d'animateur pour le dispositif. Ce futur professionnel sera l'interlocuteur de la Clé des âges au quotidien. Le service à d'aide à domicile continue aussi à assurer également les prestations d'aide humaine non programmées et à la demande pour **l'Unité Logement Service gérée par le GIHP à Mérignac**. 10 habitants bénéficient de ce dispositif. 2 nouvelles personnes sont attendues dans les prochaines mois.

1.5 - L'accompagnement des personnes avec autisme et autres TND

A la rentrée scolaire en septembre 2022, l'APAJH Gironde a ouvert le **1^{er} Dispositif d'AutoRégulation** pour 10 jeunes avec autisme. Le DAR, géré par le SESSAD les Tournesols est un dispositif extrêmement novateur et vertueux tant pour ces jeunes que pour l'ensemble des élèves de l'école. Il est présenté dans la partie 1.1 de ce rapport. Il a été installé dans l'école primaire la Gorp à Ambarès-lagrive.

L'association a ouvert également cinq places **SAMSAH TSA** par extension du SAVS de Bordeaux métropole.



L'activité et les projets de l'association sont nombreux pour l'accompagnement et les interventions auprès de personnes avec des troubles autistiques ou autres troubles du neurodéveloppement. L'APAJH Gironde, association "tout handicap" ne proposait, de façon officielle, aucune offre pour les personnes en situation de handicap avec autisme ou autres troubles du neurodéveloppement. En 2022, **92 places sont autorisées pour des personnes avec un TND** : 76 places autismes et 15 places pour des personnes avec des troubles DYS.

Elle doit dans les prochains mois faire reconnaître les places TSA pour l'IMP la Forêt et pour la MAS Barail qui sont les deux premiers établissements certifiés par Handéo.

Aussi, **la MAS Barail** ayant finalisé les travaux doit ouvrir prochainement la place d'accueil temporaire spécialisée TSA.

Le deuxième axe important concerne le développement de compétences des professionnels. Malgré la crise, les actions de formation ont continué. Le plan de formation 2022 est resté un outil managérial important. **222 professionnels** ont bénéficié d'une ou plusieurs formations spécialisées en "autisme" ou autres TND. Ce qui représente 11 353 heures de formation, une progression de 45% par rapport à 2021. Cette augmentation du volume de formation correspond à la mise à niveau des connaissances et des compétences pour les professionnels des CMPP en particulier. Les formations sont complétées par des supervisions en établissement. 9 structures accompagnant des personnes avec autisme sont supervisées.

Le troisième axe de la politique autisme et autres TND de l'APAJH Gironde concerne **l'amélioration continue de la qualité** de l'offre de service des structures et la certification qualité de l'accompagnement proposé. L'IMP la Forêt et la MAS Barail, premiers établissements de Gironde **certifiés par Handéo**, ont suivi **la visite à 18 mois**, qu'ils ont réussie avec succès. Leur prochaine visite de certification se fera en même temps que l'évaluation externe fin 2024. Handéo assurera pour les établissements engagés dans la certification la double mission "évaluation externe et certification". L'association a engagé également, dans cette certification, le SESSAD Burdigala, le SESSAD les Tournesols et le SESSAD Pro de Bordeaux. Le SESSAD Libournia sera également lancé quand le service sera en pleine activité.

Comme indiqué dans le préambule l'association a organisé au cours des 12 derniers mois deux manifestations sur le thème de l'autisme et des TND, **un colloque le 22 septembre 2022** à l'Athénée municipal de Bordeaux qui a réuni 450 personnes en présence de Claire Compagnon déléguée interministérielle à l'autisme. Egalement à l'occasion du Printemps de l'Autisme l'association a organisé sous le patronage du Conseil Départemental de Gironde, le 7 avril 2023, **une conférence débat sur l'inclusion des adultes avec autisme**, en faisant un focus sur les SAMSAH. L'APAJH Gironde a associé les associations Don Bosco, ADIAPH, ARI, à cette manifestation, qui a réuni 240 personnes. Le Conseil Départemental a accueilli cette manifestation au sein de son amphithéâtre Badinter.

1.6 – L'accompagnement des personnes polyhandicapées.



La politique de l'APAJH Gironde pour l'accompagnement des personnes polyhandicapées concerne plusieurs établissements de l'association : les deux MAS, l'EEAP l'Archipel et maintenant l'IEM d'Eysines. L'IMP la Forêt qui gérait une unité 24ter, dit "polyhandicap", a stoppé cette activité, qui est couverte maintenant par l'IEM et l'EEAP pour se recentrer sur les jeunes avec autisme ou avec un trouble du développement intellectuel grave à profond.

L'association compte **151 places autorisées pour personnes polyhandicapées**. L'APAJH Gironde présentera un dossier de demande de transformation de 20 places handicap moteur en polyhandicap, pour l'IEM à l'ARS dans les prochains mois.

L'APAJH Gironde a engagé les 2 MAS, l'IEM et l'EEAP, dans une démarche de professionnalisation dont l'objectif sera de mettre en œuvre les pratiques recommandées par la Haute Autorité de Santé. Cette démarche comprend un volet "soins somatiques et de rééducation motrice" et un volet "éducatif" construit à partir des approches psychoéducatives. Cette action se construit par le déploiement d'un plan de formation conséquent initié en 2021 mais également par le lancement pour chaque établissement d'une démarche de **certification qualité** "polyhandicap", organisée par Handéo, à l'image de la certification Autisme. La démarche engagée par l'APAJH Gironde s'inscrit suivant un plan d'action global, reposant sur les éléments suivants :

- Le recrutement de psychologues spécialisés dans les approches développementales et cognitivo comportementales, dans les 4 établissements.
- Le déploiement d'un plan pluriannuel de formation sur 3 à 4 ans pour faire monter en compétence les personnels de ces structures.
- La mise en place de supervisions, pour asseoir les nouvelles compétences dans la pratique du quotidien en particulier en psychoéducation.

Le développement de compétences des professionnels a été une action encore importante en 2022. **180 professionnels** ont bénéficié d'une ou plusieurs formations spécialisées "polyhandicap", contre 131 en 2021. Ce qui représente 12 180 heures de de formation. Ce volume de formation montre la montée en puissance du projet. Cependant, les deux MAS et l'EEAP doivent faire face toujours à une rotation de professionnels sur les emplois d'AES et aides-soignants, ce qui fragilise la démarche. Ces formations ont été complétées par des **supervisions** en établissement. Les 4 établissements et services accompagnant des personnes polyhandicapées sont supervisés.

Pour rappel, dans le cadre du volet "polyhandicap" du Plan quinquennal, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a choisi en septembre 2019, **la MAS Junca** pour réaliser une Extension Non Importante (ENI) de 13 places. La MAS évolue vers un fonctionnement en établissement "ressources" avec :

- la création de 10 places nouvelles d'internat dont une pour 1 place d'accueil temporaire. Elles seront installées en 2024. Les travaux ont démarré. Les places devraient être installées au printemps 2024.
- la création de 2 places nouvelles d'accueil de jour. Elles ont été installées en mai 2021.
- la création d'une équipe mobile afin d'accompagner les personnes à domicile. Elle fonctionne depuis octobre 2021. Plus de 15 personnes en bénéficient.

L'idée de **l'établissement "ressources"** est de faire bénéficier aux personnes relevant de MAS mais vivant à l'extérieur de l'établissement, à leur domicile, du plateau technique et de l'expertise de la structure.

Egalement, dans le cadre de la négociation CPOM, l'association s'est mise d'accord avec l'ARS pour réduire l'activité et donc le nombre de places (15 actuellement) pour les personnes en Etat Végétatif Chronique - Etat Pauci relationnel (EVC-EPR) pour les transformer en places polyhandicap. Cette proposition a été faite au financeur suite aux grandes difficultés rencontrées par l'établissement au moment de la crise sanitaire puis RH de 2021, et l'absence quasi totale de soutien des hôpitaux dans les moments les plus critiques.

Les 15 places EVC/EPR seront reconfigurées de la façon suivante :

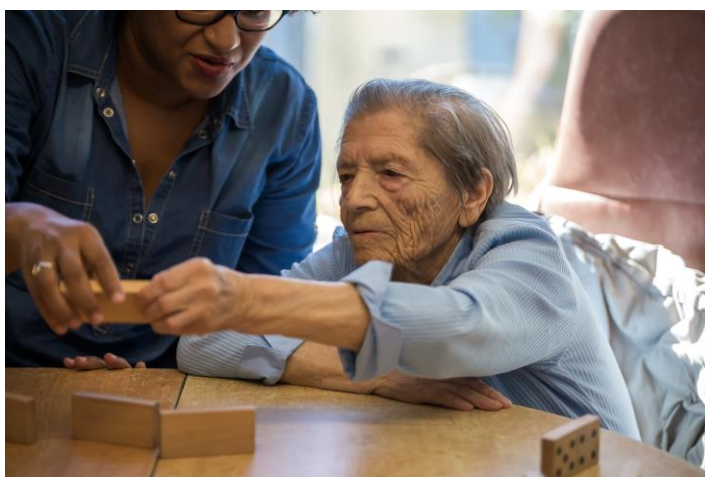
- la MAS conserve 4 places EVC/EPR dont une d'accueil temporaire
- les 11 restantes deviennent des places "polyhandicap" dont 1 place d'accueil temporaire supplémentaire (soit 3 au total à terme) et **1 place d'accueil d'urgence** (la 1^{ère} en Gironde)

Parmi les évolutions de l'offre dans le champ du polyhandicap, concernant l'IEM d'Eysines, depuis la rentrée de septembre 2022, l'établissement, gère **3 unités d'enseignement externalisées "polyhandicap"** sur la commune du Haillan en école primaire, en collège, et en lycée au sein de l'EREA (voir paragraphe 1.1)

1.7– L'accompagnement de personnes vieillissantes.

Le développement de maladies neurodégénératives est un sujet majeur de politique de santé dans notre pays. L'APAJH Gironde y est pleinement engagée. Le président et le directeur général ont rencontré les représentants locaux d'Alzheimer France et de Parkinson France, afin que ces associations d'usagers puissent apporter leur contribution dans la réflexion de l'APAJH Gironde sur ces sujets.

Les personnes handicapées ou les personnes jeunes (dès l'âge de 20 ans) sont également touchées par ces maladies et génèrent un vieillissement précoce. L'offre de **l'accueil de jour Alzheimer de Pessac** doit s'adapter à cette nouvelle donne. Mais le projet est toujours en stand-by faute de financement. Les négociations avec l'ARS et le département de la Gironde ont repris dans le cadre du CPOM. Le département est toujours favorable au projet. L'ARS Nouvelle Aquitaine l'est maintenant



également, mais n'a pas de financement disponible à ce jour. L'APAJH Gironde a décidé de se donner 18 mois, pour mobiliser, avec les associations d'usagers et le conseil départemental de Gironde, le ministère en charge des personnes handicapées pour obtenir un financement exceptionnel pour ce projet innovant et expérimental, qui

répond à un public souvent sans solution et démunis, mettant en difficulté leurs aidants. Pour rappel, cette nouvelle structure, installée près du COJ de Pessac, serait équipée de places d'accueil pour 16 personnes âgées, mais également de **8 places de FAM de jour**. Cette nouvelle offre permettrait d'accueillir en journée et à temps partiel des **personnes jeunes ayant développé une maladie neurodégénérative entre 20 et 60 ans et des personnes avec une trisomie 21** ayant développé ce type de maladie avant 60 ans.

Concernant le projet de création d'une unité de **12 places de Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative**, le projet architectural a été lancé. Le permis de construire a été déposé en janvier 2023. Les travaux devraient démarrer fin 2023 pour 1 an. L'unité FAM devrait ouvrir début 2025. Les futurs résidents âgés de moins de 60 ans seront porteurs de la maladie d'Alzheimer ou de Parkinson. Pour rappel, cette unité sera une extension non importante du Foyer Marc Bœuf à Saint-Médard en Jalles.

Le SPASAD poursuit son expérimentation après 4 années. **Son fonctionnement doit être renforcé**. L'articulation des interventions entre aides-soignants du SSIAD et auxiliaires de vie du SAAD n'est toujours pas suffisamment structurée. L'objectif reste toujours de l'ouvrir aux personnes en situation de handicap par dérogation. Le SSIAD et le SAAD devraient être dans la prochaine année sous une autorisation unique SPASAD avec une double tarification (ARS – CD33).

1.8 – Les parcours de vie hors système médico-social

L'APAJH Gironde a développé depuis 4 ans un réel savoir-faire reconnu dans l'accompagnement de situations complexes. Le PCPE zéro sans solution ainsi que la mission de coordination de parcours de vie et cas complexes réalisent une activité qui permettent d'apporter à des personnes sans solution souvent dans des conditions de vie complexe à domicile, des réponses, des prestations adaptées, en attendant parfois une solution institutionnelle. Ces situations à domicile génèrent très souvent de l'épuisement chez les aidants.

La coordination de parcours de vie, cas complexes créée en 2017 par l'APAJH Gironde reste **une vraie innovation sociale**. Cette mission hors système médico-social, financée par l'ARS sur l'enveloppe CPOM, sur l'initiative exclusive de l'APAJH Gironde, mériterait d'être développée au cours des prochaines années pour assister des familles souvent en très grandes difficultés et souvent épuisées. L'association a proposé au Conseil départemental dans le cadre du CPOM de créer par un nouveau financement un 2^e poste. Le CD33 en a accepté le principe sous réserve d'une présentation de résultats probants. En 2022, **21 personnes** ont été accompagnées par la coordinatrice, dont 14 ont bénéficié des prestations financées par le PCPE. La coordinatrice vient en soutien de la famille pour les assister dans la formulation de leur demande, leur apporter des solutions nouvelles et éviter la rupture dans l'accompagnement. La durée moyenne d'intervention auprès des personnes en 2022 était de 18 mois. Puis la coordinatrice passe le relais souvent à une structure (MAS, FAM, DITEP, SESSAD). Aujourd'hui, 66% de la demande provient du PCPE. En effet, les prestations délivrées ne suffisent pas. Les familles ont besoin d'une assistance pour élaborer le projet de vie et souvent pour le coordonner à leur demande. En 2022, 28% des

bénéficiaires sont des personnes mineures, en légère progression par rapport à 2021. Le nombre de personnes avec un handicap moteur ou en situation de polyhandicap qui avait baissé l'année dernière, est stable. Par contre le nombre de personnes avec un retard mental ou un TSA/TND représente 76% des situations complexes accompagnées, en légère baisse. 69% des personnes souffrent d'épilepsie souvent non stabilisée. Cette situation freine l'accès à une structure médico-sociale. Les souhaits demandés par les familles, en terme de solution durable, sont essentiellement vers une institution pour 67%.

Le PCPE, Pôle de compétences et de Prestations externalisées, ouvert en janvier 2019, a accompagné en 2022, **34 personnes sans solution** avec des situations critiques voir très complexes, dont 9 nouvelles situations. L'origine des demandes est très diverse : MDPH, associations partenaires, établissements APAJH Gironde ...

50% sont des mineurs. La répartition par genre est égale. La majorité des personnes, 80%, vit sur l'agglomération de Bordeaux. Ce dispositif semble peu connu en zone rurale. La MDPH n'identifie pas suffisamment les situations sans solution qui restent pourtant nombreuses hors de l'agglomération. Le PCPE doit proposer et financer des prestations éducatives, rééducatives, de guidance professionnelle ou parentale, réalisées à domicile par des professionnels libéraux. Les personnes en situation complexe présentent souvent des particularités spécifiques. 15% ont besoin d'un interprète en langue étrangère. **53%** présentent des **troubles du comportement** qui freinent les admissions en établissement médico-social. 18% relèvent d'une famille monoparentale. **21%** des situations concernent des **familles avec plusieurs enfants en situation de handicap**. 21% rencontrent des problèmes de logement. 14 bénéficiaires bénéficient des missions de la coordination cas complexes de l'APAJH Gironde complétant les prestations financées par le PCPE. Le collectif des opérateurs de Gironde associés à ce projet, apporte pour certains également de la coordination de parcours. Cela reste limité. Cette articulation rend la forme de l'accompagnement originale. Il permet d'assembler des solutions de droit commun, en appliquant le principe de subsidiarité. Le PCPE a financé **6 660 actes** en 2022 (196 actes en moyenne par personne) principalement pour des accompagnements éducatifs pour 81% et 14% pour des interventions paramédicales ou psychologiques (non remboursées par la CPAM). Le PCPE par une approche globale de la situation et avec l'appui des coordinations de parcours, a permis la mise en place de prestations médicales et paramédicales remboursées par la sécu (complexes à mettre en œuvre pour les aidants), soit 982 actes en 2022 (Kiné, orthophonie, médecin). Le PCPE ayant augmenté son activité en 2022, l'association a proposé dans le CPOM à l'ARS de doubler le budget.

Le 3^{ème} **Assistant Parcours et Projets de Vie** a été recruté par l'APAJH Gironde en 2022. Un 4^{ème} APPV le sera prochainement. Les APPV ont pour mission de développer l'autodétermination et le pouvoir d'agir des personnes et/ou de leurs parents et promouvoir auprès des personnes en fonction de leurs attentes des solutions dans le droit commun. Le dispositif départemental était composé de 3 associations : APAJH Gironde, T21 Nouvelle-Aquitaine, ADAPEI Gironde. Ces 3 associations ont créé un dispositif intégré APV départemental qui compte 9 assistants en 2022. L'équipe est managée par 3 cadres issus des 3 opérateurs. Un fonctionnement unique a été mis en place pour une cohérence de fonctionnement et de réponses aux personnes et aux familles. Les APPV assistent toute personne ou sa famille quel que soit le handicap, âgée de 0 à 60 ans. Le dispositif est intervenu

auprès de **145 personnes en 2022**, soit une progression de 7% par rapport à 2021. Une majorité de personnes féminines est accompagnée, 59%, ainsi qu'une majorité de mineurs, 54%. 82% des personnes présentaient une déficience intellectuelle en 2022. L'origine de la création du dispositif avec T21 et l'ADAPEI en est l'explication principale. L'ARS a lancé début 2023 **un appel à manifestation d'intérêt**. Le collectif s'est élargi avec 4 autres opérateurs pour répondre à cet AMI. L'OREAG, l'ADAPT, Hapogys et ARI l'ont rejoint. Si cette proposition était retenue le dispositif serait composé de 14 APPV d'ici fin 2023. Un manager serait créé. T21 Nouvelle Aquitaine serait le chef de file pour gérer ce dispositif inter-associatif. La réponse à cet AMI est attendue pour juin 2023.

Concernant les **jeunes relevant de l'amendement CRETON**, l'association reste fortement impactée.

33 jeunes fin 2022 étaient concernés, contre 32 en 2021 : 24 à l'IEM Eysines, 7 à l'IMP la Forêt, 2 à l'EEAP Archipel et 8 à l'IME de Lussac. Concernant ce dernier établissement, les jeunes ont pour la quasi-totalité à peine 20 ans. Les projets sont sur les rails et devraient rapidement se concrétiser. La situation s'est fortement améliorée à l'EEAP passant de 10 à 2. Plusieurs décès en MAS et à l'EEAP ont fait, tristement, baisser ce nombre. Aussi, la transformation des places EVC-EPR en places polyhandicap, à la MAS Junca, a donné des solutions à plusieurs jeunes. A l'IMP le nombre est en baisse 11 contre 7 en 12 mois. Cet établissement est sous pression car les jeunes rencontrent beaucoup de difficultés pour trouver des places de FAM autisme ou TDI graves à profond. L'établissement est donc sous surveillance malgré ses bons chiffres. L'EEAP bénéficiera à nouveau de solutions possibles en 2024 avec la création de 9 places d'internat à la MAS Junca. Concernant l'IEM d'Eysines, la situation s'est dégradée passant de 11 jeunes en 2021 à 24, en 2022. La création du SESSAD Pro est en partie liée à cette situation. Les jeunes sont restés dans l'établissement après 20 ans, et bénéficient du service préfigurateur présenté précédemment. L'âge limite du futur SESSAD Pro sera de 25 ans comme les deux autres. Par contre les situations de jeunes de plus de 20 ans avec un handicap moteur très sévère est très important. Les solutions pour eux sont limitées. Le partenariat avec l'APF et le GIHP aide à trouver des solutions pour ceux en capacité de vivre seuls. Pour les autres, les projets d'habitat inclusif comme celui de Pessac rue de l'Elite apporteront des solutions à des jeunes qui souvent ne souhaitent pas rejoindre un foyer d'accueil médicalisé. La création de 7 places d'accueil de jour FAM par extension du COJ, prévue au CPOM, devrait aussi apporter des solutions à des personnes qui résident sur l'agglomération de Bordeaux.

L'association n'attend pas "tout" des pouvoirs publics pour apporter des solutions à ces jeunes. Elle développe, transforme son offre, pour s'adapter à cette demande et à ces enjeux. Elle essaie aussi d'innover pour créer des dispositifs alternatifs à l'institution, comme les GEM.

Concernant **l'offre de répit**, l'association progresse peu à peu. En 2022, elle gère **5 places d'accueil temporaire**, 3 en MAS, 1 au foyer et 1 à l'EEAP. En 2016 elle en comptait 0. Cette offre va se prolonger en 2024 avec la MAS Junca et l'évolution de son offre. Ainsi 3 autres places d'accueil temporaire seront comptabilisées : une par

création nouvelle (polyhandicap) et 2 par transformation (polyhandicap et EVC-EPR). L'association totalisera alors 8 places.

L'APAJH Gironde a mobilisé des opérateurs du département pour créer un collectif afin de répondre en décembre 2022, à un **appel à manifestation d'intérêt**, lancé par l'ARS et le département, pour créer une offre de répit pour des jeunes de moins de 20 ans, dont 50% relèveront de l'ASE. La réponse des financeurs devrait intervenir fin juin. Le collectif est composé de Hapogys, ARI, Don Bosco, PTI Coutras, EPNAK, APF, Aidomi, UNA33. Cette réponse multimodale apportera soit des solutions de répit en établissement le week-end et les vacances, soit pour des interventions à domicile, soit pour de l'aide aux aidants. Il est proposé d'expérimenter le baluchonnage avec Aidomi. L'APAJH Gironde a été choisie pour être le chef de file de cette plateforme qui se nomme **HandiRépit33**.

Lancé en 2020 par Sophie Cluzel Secrétaire d'état aux Personnes handicapées, la **Communauté territoriale d'appui 360**, fondée sur une dynamique territoriale moderne, inspirée du modèle québécois, peine toujours à se mettre en place. L'APAJH Gironde comme l'association ADIAPH, toutes deux gestionnaires de PCPE Zéro sans solution, ont pour mission de coordonner cette communauté. Elle est équipée d'une plateforme téléphonique d'écoute nationale et locale, destinée aux personnes en situation de handicap et leurs familles pour les conseiller dans leur projet de vie puis les adresser vers des services spécialisés du territoire afin de les assister dans la définition de leur projet et la recherche de solutions sur mesure dans le droit commun et/ou dans le secteur du handicap. L'agencement de solutions innovantes complémentaires est recherché en mobilisant les acteurs des territoires du département. Ce projet très ambitieux manque toujours encore d'engagements politiques des acteurs institutionnels en Gironde comme dans les autres départements. Le gouvernement a défini début 2022, un cahier des charges pour clarifier les missions de la CTA et son fonctionnement. Il a également missionné le sous-préfet en charge de l'inclusion dans chaque département pour aider à structurer la démarche tout en donnant à l'ARS la mission de le piloter. Le modèle est en construction. S'il est bien mené, il aura un réel avenir. La gouvernance composée des administrations précitées (ARS, département, préfecture, MDPH) se structure. L'éducation nationale sera mobilisée aussi, ainsi que les autres administrations importantes comme le pôle emploi. L'APAJH Gironde et l'ADIAPH, de par leur rôle de coordination en font partie aussi. La plateforme téléphonique a reçu **60 appels** sur l'année, pour la Gironde, ce qui reste très faible. Le numéro 0800360360, aujourd'hui, est peu connu car peu promu par les pouvoirs publics. En effet la constitution de ces CTA360 est inégale sur le plan national. Certains départements n'en ont pas et n'en veulent pas. Ce numéro national ne pourra être communiqué dans les médias nationaux que lorsque le modèle sera stable et que les acteurs publics accepteront en fin de travailler ensemble pour constituer cette communauté en vue de donner plus de places aux personnes en situation de handicap dans la politique publique locale.

1.9 – L'accompagnement à la vie sociale

Le Service Mandataire Judiciaire reste stable dans son fonctionnement. Depuis 4 ans il a trouvé un équilibre. Son activité reste autour 1080 mesures, volume qui est à ce jour son plafond autorisé. Il déploie progressivement une intervention territorialisée, en implantant des mandataires judiciaires sur les territoires excentrés. A l'image du Médoc, le territoire de Bassin d'Arcachon a été particulièrement investi. Les 5 services mandataires judiciaires du département dont celui de l'APAJH Gironde, ont démarré une réflexion collective pour engager avec le financeur la DDETS de Gironde une ***négociation pour un CPOM inter-associatif*** comprenant des objectifs stratégiques communs. Cette négociation devrait être finalisée d'ici la fin de l'année. Il sera sûrement question d'une extension du nombre de mesures dans ce CPOM.

L'APAJH Gironde a géré en moyenne **170 Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé** (MASP) en 2022, sur la ville de Bordeaux et les territoires des Graves et des Portes du Médoc. L'activité continue de baisser, elle était à 180 en 2021. Après des négociations budgétaires pas toujours simples avec les services du département fin 2022 pour la gestion de ces mesures, la valeur de celles-ci a été revue à la hausse permettant de financer le fonctionnement du service, les hausses des salaires dont le Ségur (non prévu initialement) et l'augmentation des prix. Les 3 associations gestionnaires de MASP en Gironde (Prado, AOGPE, APAJH Gironde) ont écrit au Président du département pour que le financement de ces mesures, bascule vers un modèle de dotation globale comme la plupart des structures du champ social et médico-social. Cette nouvelle modalité ne pourra intervenir qu'à partir de 2025 lors du renouvellement de la convention triennale.

Les 2 SAVS de Gironde Bordeaux Métropole et Saint-Seurin sur l'Isle n'ont toujours pas obtenu les moyens financiers pour créer des temps supplémentaires de chargés d'accompagnement social dans le but d'augmenter la file active. Les SAVS ont monté leur liste d'attente pour justifier cette demande de moyens financiers supplémentaires. Le CPOM à venir devrait débloquer la situation, le Conseil départemental ayant accepté le principe. Le SAVS de Montpon reste sur son autorisation initiale à savoir 20 personnes accompagnées pour 20 places. Celui-ci n'entrera pas dans le CPOM, le Conseil départemental de Dordogne ne le souhaitant pas. Le SAVS de Bordeaux Métropole a été étendu de 5 places, afin de créer des places de ***SAMSAH pour personnes avec autisme*** (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés). Il a ouvert en janvier 2023.

Le SAMSAH réalise les mêmes interventions qu'un SAVS : assistance à l'élaboration du projet de vie, intervention éducative, accompagnement social, aide à la mise en place de compensation. Par contre le SAMSAH apporte des prestations de soin complémentaires : suivi médical et infirmier, rééducation ergothérapeutique, coordination du parcours de soin. Le SAMSAH TSA apporte également des prestations renforcées en psychoéducation, conformément aux recommandations de l'HAS.

2 – Les actions de coopération de l'APAJH Gironde

On peut le constater dans ce rapport, l'APAJH de la Gironde est une association ayant une activité de coopération très active. Elle a poursuivi au cours de l'année 2022 – 2023 cette dynamique. C'est un axe majeur de son action. Il est en phase avec les politiques publiques actuelles. Les opérateurs ne peuvent plus raisonnablement agir seuls dans leur coin. Plusieurs actions ou projets majeurs en matière de coopération sont à souligner et qui ont fait l'objet d'une présentation dans ce rapport d'activité :

- Le collectif **Handamos !** pour la plateforme emploi accompagné dont l'APAJH Gironde est le chef de file réunit 11 autres partenaires. 3 nouveaux ont rejoint le collectif en 2022 (APF, EDEA et IRSA).
- Le collectif pour le PCPE **"Trait d'union"** dont l'APAJH Gironde est également porteur de projet, réunit 13 acteurs de Gironde : association de parents, opérateurs médico-sociaux ou sanitaires.
- Le collectif pour la **Plateforme d'Orientatation et de Coopération** pour le diagnostic et les interventions précoces des enfants porteurs de troubles neurodéveloppementaux, au sein du GCS Charles Perrens. Par l'activité de ses CMPP, l'APAJH Gironde en est un acteur important.
- **Le collectif girondin des associations de tutelle**, pour la plateforme (pist33) de soutien aux aidants qui assurent une mesure de protection (SMJ). Egalement, les 5 services travaillent ensemble pour préparer en lien avec la DDETS de Gironde un CPOM inter-associatif.
- La coordination de la **Communauté Territoriale d'Appui 360** du Gironde auprès de la MDPH, le CD33 et l'ARS dont l'APAJH Gironde est la co-coordinatrice avec l'ADIAPH.
- La participation au **dispositif départemental APPV** avec T21NA et l'ADAPEI33. Ce collectif s'est agrandi avec l'ADAPT, ARI, l'OREAG et Hapogys pour répondre à un nouvel appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ARS pour le développement de ce dispositif girondin.
- Sa qualité de coopérateur au sein de **Solicare** (ex-medicoop), société coopérative d'intérêt collectif, qui vend à ses adhérents des missions d'intérim.
- L'APAJH Gironde a réuni également entre août et décembre 2022, plusieurs opérateurs, ARI, Hapogys, APF, Institut Don Bosco, PTI Coutras, Aidomi, UNA33, EPNAK, IRSA, pour répondre en collectif à un AMI lancé par l'ARS et le CD33 afin de créer une **plateforme de répit pour les jeunes de moins de 20 ans**. La réponse est attendue au moment de la rédaction de ce rapport.

De façon plus technique, l'APAJH Gironde participe aux travaux :

- du comité technique régional autisme porté par l'ARS Nouvelle-Aquitaine
- du comité technique régional comité de pilotage polyhandicap porté par l'ARS Nouvelle-Aquitaine
- du centre ressource sur l'habitat inclusif porté par l'ADAPT
- du centre ressource pour la vie affective et sexuelle porté par l'APF France handicap
- du centre ressource "personnes handicapées vieillissantes" porté par l'association Handi-village.

3 – La Gestion des établissements et services

3.1 – Gestion des ressources humaines

L'arrivée d'un nouveau directeur des ressources humaines en avril 2022 permet de poursuivre et renforcer la dynamique engagée depuis plusieurs années.

En matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences :

➤ La formation professionnelle reste un axe majeur de l'association. L'année 2022 a été, malgré la crise sanitaire, à la hauteur des années avant crise (2018, 2019). Cependant l'ensemble du plan de développement des compétences prévu n'a pas pu être totalement mis en œuvre. **584 salariés ont bénéficié de formation**, pour **un total de 34 502 heures**. Le volume de formation est dans la moyenne en heure sur les 5 dernières années (hors 2020). Un budget de 712822 euros a été mobilisé contre 1 028 681 euros prévus initialement. Concernant l'écart entre le PDC prévu et celui réalisé, les prévisionnels sont souvent surévalués, du fait d'une estimation souvent trop forte des remplacements. Egalement plusieurs formations ont été reportées par manque de temps. Après plusieurs années de massification de la formation pour changer la culture professionnelle dans les établissements et services avec beaucoup de formation intra, l'association va davantage accompagner les professionnels dans le développement de leurs compétences en faisant des choix sur mesures et individuels qui s'inscriront dans des plans pluriannuels à l'image du plan polyhandicap. Les entretiens professionnels biannuels permettront aux salariés d'échanger autour de leur propre plan de formation. Les directions pourront ainsi définir la trajectoire individuelle avec chaque professionnel, à partir des orientations et du cadre définis par l'association.

Pour autant l'APAJH Gironde a consacré **4.7% de sa masse salariale à la formation**, contre 4,3% en 2021, sachant que l'obligation légale est de 1 % de la masse salariale brute. Malgré la crise des ressources humaines et la crise sanitaire, les établissements et services de l'association ont pu continuer à investir dans la formation des personnels en 2022.

34 502 heures ont été dispensées pour des formations collectives pour l'accompagnement.

Les thèmes (principaux ont été les suivants en nombre de stagiaires et en heures :

• Autisme et autres TND (dys-tdah) :	222 personnes	11353 heures
• Le Polyhandicap :	180 personnes	12180 heures
• Management :	13 personnes	428 heures
• La bientraitance :	16 personnes	224 heures
• Coordination de parcours :	34 personnes	882 heures
• Vie affective et sexuelle :	9 personnes	126 heures
• Gestion des risques :	311 personnes	2466 heures

Pour le thème “autisme et TND”, le plan pluriannuel de formation des personnels des CMPP représente 50% des heures de formation soit 5 635 heures en 2022.

Le plan pluriannuel de formation polyhandicap s’est poursuivi, pour la 3^e année. De 7 personnes formées en 2020, 135 en 2021, on est passé à 180 collaborateurs formés en 2022.

4 124 heures ont été financées pour des parcours individuels (4 046 heures en 2021) dont un certain nombre ont permis aux salariés d’obtenir un diplôme ou une qualification (moniteur-éducateur, mandataire judiciaire, coordination de parcours, chef de service, responsable de secteur en service à domicile ...)

- Les fiches de fonction ne sont pas toutes finalisées. L’objectif est toujours une finalisation en 2022 et 2023, et un toilettage des fiches existantes.
- Le logiciel Next Gpec, module complémentaire au logiciel de paie acquis en 2021, pour mieux gérer la GPEC dont les entretiens professionnels, les projets de carrière des personnels, et les besoins de formation et compétences, est en cours de déploiement. Il doit également permettre d’évaluer les compétences “clés” des collaborateurs de l’association.

La démarche d’amélioration continue de la **qualité de vie au travail** (QVT) lancée à l’APAJH Gironde en 2019 a été fortement relancée en 2022 et 2023. Les directeurs ont été fortement mobilisés. La démarche a été à nouveau présentée dans tous les établissements. Pour rappel, la QVT a pour objectif d’améliorer les conditions de travail dans un objectif de performance globale de l’accompagnement. L’association a fait le choix d’une approche “terrain” de la QVT, basée sur la co-construction entre les directions et les équipes de professionnels dans chaque structure au plus près de l’exercice du métier et des réalités vécues par les professionnels. Elle s’inscrit dans une dynamique de dialogue social de proximité. La démarche QVT n’a pas vocation à analyser, discuter ou négocier la politique ou la stratégie de l’association ou des établissements. Même si les premiers résultats peuvent être rapides et concluants, la démarche doit s’inscrire dans le temps long pour donner sa pleine mesure.

Concernant les négociations annuelles obligatoires, plusieurs accords d’entreprise ou avenants, très importants ont été signés en 2022. Un accord d’entreprise a été signé **sur l’égalité professionnelle et la qualité de vie au travail** qui engage l’association dans cette dynamique sur un temps long. Un **avenant à l’accord sur l’aménagement du temps de travail** a également été signé, à l’été 2022. Il refond en totalité le modèle d’organisation du travail dans tous les ESMS de l’association dont la Clé des âges et l’Archipel qui n’en faisaient

pas partie. Le pluri-hebdomadaire a été généralisé pour tous les professionnels, à l'exception des cadres qui sont en forfait-jour et les salariés à temps partiel, présents au moment de la signature de l'accord et qui ont fait le choix de garder l'ancien système. Le déploiement de l'accord ATT se déroulera entre septembre 2022 et décembre 2023. Un **avenant à l'accord pour les instances représentatives du personnel** a été aussi signé pour introduire un nouveau collègue dans le Comité Social Economique, permettant une meilleure représentation des personnels ouvriers et employés. Cet avenant a permis aussi de redéfinir les regroupements des établissements en fonction des directions d'établissement, pour la désignation des représentants de proximité. De nouvelles élections du personnel ont eu lieu sur le dernier trimestre de l'année.

Côté rémunération, les manifestations successives indiquées dans le préambule ont contribué avec de nombreuses actions nationales à faire bouger le gouvernement. **Le Ségur** a pu être ainsi versé :

- A compter de novembre 2021 aux personnels soignants et les AES/AMP
- A compter de janvier 2022, un Ségur n°2, uniquement pour les soignants
- A compter d'avril 2022 aux personnels socioéducatifs dont les cadres et les chefs de services (sauf les personnels du service MASP, voir plus haut)
- A compter de septembre 2022, aux médecins.

Les personnels de logistique, administratifs et de direction en sont toujours exclus.

La **prime de partage de la valeur (ex- PEPA) a été versée en 2022, pour la 4^{ème} année consécutive, à 746 salariés en décembre dernier**. Cette mesure salariale est encadrée par décret d'application. Mais la décision de la mettre en œuvre relève uniquement de l'employeur. L'association a versé pour la 3^{ème} année consécutive en janvier 2023 pour l'année 2022, aux personnels des établissements sous convention collective 1966, **la prime de valorisation de l'assiduité**. 457 l'ont reçu (contre 425 salariés l'année précédente) sur un total de 636 éligibles. Les services de la Clé des Ages, sous convention collective 1951, versent également une autre prime dite "prime décentralisée", quasi équivalente, prévue par la convention. La prime de valorisation de l'assiduité est une décision unilatérale de l'employeur datant de 2019. Son objectif est de valoriser la présence des professionnels lorsque leurs collègues sont en arrêt maladie. En effet, les salariés présents sont de fait tenus d'assurer la continuité de service. Les possibilités de remplacement sont souvent tendues. Ils doivent aussi aider les intérimaires ou remplaçants qui arrivent sur des services qu'ils ne connaissent pas. Ce travail et cet engagement supplémentaires des titulaires présents ne sont jamais valorisés par l'employeur car pas prévu à la convention collective 66. Ces efforts constants sont ainsi reconnus financièrement par cette prime. Egalement, l'association, au vu des graves difficultés de recrutement dans les établissements médicalisés avec internat et fonctionnant 365 jours par an, a décidé lors de son conseil d'administration de janvier 2022 de verser une **indemnité mensuelle dit 365** uniquement pour les personnels de proximité (AMP /AES, aide-soignant, Auxiliaire de puériculture), les infirmières et les kinésithérapeutes. Cette indemnité concerne uniquement les personnels des 2 MAS et de l'EEAP. 116 salariés en ont bénéficié en 2022.

3.2 – Les projets immobiliers et acquisition de patrimoine

Plusieurs projets immobiliers ont été finalisés, sont en cours ou vont prochainement démarrer :

- Les travaux de rénovation des coursives de **la MAS le Barail** et la construction de la chambre d'accueil temporaire ont été finalisés à l'automne 2022. La place d'accueil temporaire ne peut encore être mise en service pour un problème de sécurité incendie, qui devrait être prochainement réglé.
- La rénovation des espaces de **l'IEM d'Eysines** était toujours conditionnée à la question de la convention d'autorisation d'occupation temporaire. Cette AOT a été finalement renouvelée fin 2022. L'association a lancé une étude de faisabilité architecturale pour restructurer l'ensemble immobilier de l'établissement, dans le but d'améliorer les conditions d'accueil en particulier l'internat, tenir compte de la baisse d'un nombre d'enfants sur site et de l'inclusion scolaire. Les résultats de l'étude sont attendus pour l'été 2023. Suite à cette étude une négociation aura lieu avec les services de l'état en vue de signer un bail emphytéotique. Une fois fait, un appel d'offre architecte sera lancé logiquement début 2024.
- Les travaux de rénovation d'un plateau 600 m², d'un immeuble à Bruges le Tasta, près du lac, ont été finalisés à l'été 2022, pour y installer la direction de **la Plateforme des SESSAD de Bordeaux métropole**, son antenne nord et le futur SESSAD Pro Handimoteur.
- Concernant le projet d'agrandissement de **la MAS le Junca**, les travaux ont démarré fin 2022 et seront terminés début 2024. Le projet concerne la construction de 3 nouveaux bâtiments : la nouvelle unité d'hébergement de 10 chambres, un nouveau pavillon pour les activités et la rééducation (le vieux hangar a été détruit), un nouvel espace pour l'accueil de jour qui va accueillir 5 usagers chaque jour. La maison qui sert à l'accueil de jour actuellement sera affectée à l'équipe mobile.
- **L'IMP la forêt et la MAS le Barail** ont fait l'objet d'une étude architecturale, par un cabinet d'étude spécialisé en 2021, en vue d'agrandir et adapter les locaux. La proposition d'investissement a été validée par l'ARS dans le cadre de la renégociation des plans pluriannuels d'investissement. Le projet de l'IMP devrait démarrer fin 2023. Par contre l'étude de faisabilité pour la MAS le Barail était incomplète. Elle a été reprise par un autre cabinet d'architecture début 2023.
- Une villa de 400 m² acquise dans **Cenon pour y installer les équipes du CMPP** est en cours de rénovation. Elle rassemblera les 2 équipes du CMPP, dont celle du PND actuellement installée temporairement dans l'ancienne école de l'ITEP d'Artigues. Les travaux seront terminés en juin 2023. La prochaine rentrée scolaire se réalisera dans les nouveaux locaux avec une équipe regroupée sur un même site.
- Le SESSAD DMO parti à Bruges et à Pessac, ses anciens locaux libérés au 270 bd à Bordeaux seront affectés au **PND géré par le CMPP de Bordeaux**. Des agrandissements et aménagements seront réalisés en 2023. Le permis de construire a été obtenu. Les travaux vont démarrer cet été.
- **Le siège** va également profiter d'un agrandissement sur la terrasse au 1^{er} étage et d'aménagement dans les bureaux. Le permis de construire a été obtenu et les travaux démarreront cet été aussi.

- Les travaux de ***l'ESAT Ornon*** sont quasi finalisés, pour les aménagements de l'administration et dans certains ateliers.
- Le permis de construire pour la création de ***l'unité FAM pour personnes porteuses d'une maladie neurodégénérative*** à St-Médard en Jalles a été a été déposé. Le projet architectural a été travaillé avec le médecin de l'accueil de jour Alzheimer de la Clé des âges, avec le docteur Auriacombe neurologue au sein du centre mémoire du CHU. Les associations d'usagers ont aussi été associées comme Alzheimer France. Ce projet étant expérimental, il y a peu d'offre équivalente en France, pouvant servir d'exemple.

Recherche de nouveau patrimoine en cours :

- L'APAJH Gironde recherche sur Libourne toujours un foncier pour y installer les locaux de la direction du futur DAME de Libourne, son internat, sa future unité d'éducation renforcée et son antenne DAME locale. Egalement l'association recherche un terrain sur la commune de Castillon la Bataille où l'activité de l'établissement s'est nettement développée avec l'ouverture des UEE.

3.3 – Le mouvement des directeurs au sein de l'association

Depuis la dernière assemblée générale en 2022, un seul directeur a annoncé son départ.

Le directeur des affaires financières quittera ses fonctions en août 2023.

4 - Participation à la vie associative des administrateurs et commissions de l'APAJH Gironde

Journée des nouveaux salariés

Colloque 22 septembre

Conférence sur l'autisme

CVS : Mise en place du nouveau règlement

Copils :

- polyhandicap

- habitat

- autisme

- Copil FAM MND

Commissions :

- Projet associatif (mise en place)

- commission projet Andernos

- Autodétermination

Mettre CR P. Criou

- Communication

- finances

- Admission dans les établissements

Etablissements :

- CDCA

... De Bureaux et ... De Conseil d'administration

